

Environnement

RECENSEMENT DE L'ANGUILLE D'AMÉRIQUE DANS LA RIVIÈRE YAMASKA

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 30 juin 2025 — Rappelons qu'en juillet 2024, la Ville de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec une équipe de biologistes spécialisés, a amorcé un important recensement de la population d'anguilles d'Amérique dans la rivière Yamaska. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet de construction d'une passe migratoire au barrage Penman's, prévue pour juin 2026.

Contexte du projet

Lors de travaux de correction et de réfection du barrage réalisés en 2014, la passe à poissons alors en place avait dû être démolie. L'autorisation des travaux avait été conditionnelle à la reconstruction d'une nouvelle passe dans un délai de dix ans. Afin d'assurer l'efficacité de cette future infrastructure, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) recommande de procéder à un nouvel inventaire pour mieux cibler l'emplacement optimal de la passe.



Déroulement du recensement

Le recensement s'échelonnait du 30 juin au 15 août 2025 et comprendra des techniques comme la pêche électrique et l'installation d'un passe-piège. Ces méthodes non invasives permettront de capturer les anguilles, de les identifier, puis de les remettre à l'eau sans leur nuire.

L'anguille d'Amérique : une espèce en péril

L'anguille d'Amérique effectue un impressionnant cycle de vie : après sa reproduction unique dans la mer des Sargasses, elle migre vers le Québec pour y grandir pendant 5 à 20 ans, selon son sexe. Autrefois abondante, l'espèce connaît un déclin marqué et est aujourd'hui classée comme préoccupante, voire vulnérable. C'est pourquoi il est crucial de faciliter sa remontée dans la rivière en aménageant une passe migratoire adaptée.



Appel à la collaboration des citoyens

La participation des citoyens est essentielle au succès du recensement. La Ville invite les pêcheurs qui captureraient une anguille à la photographier avant de la remettre à l'eau, puis à transmettre les informations suivantes :

- Photo du poisson
- Lieu, date et heure de la capture

Les données doivent être envoyées à la Division environnement du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville, par courriel à environnement@st-hyacinthe.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Service de l'urbanisme et de l'environnement
955, rue Morison
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8T7

Pour en apprendre davantage sur les efforts de conservation de l'anguille d'Amérique, consultez le [plan d'action](#) élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300